

« LA TVA RESTE NOTRE PRINCIPAL PROBLÈME », JEAN-MARIE LAURENT

Les dernières années ont été rudes pour les établissements équestres, fragilisés par la hausse des taux de TVA et la réforme des rythmes scolaires. Jean-Marie Laurent, délégué général du Groupement hippique national (GHN), détaille les besoins de ces entreprises et propose des moyens pour sensibiliser davantage les responsables politiques à leur cause.

GRAND PRIX: Depuis quelques années, les établissements équestres connaissent une passe difficile, et leur situation économique s'est globalement dégradée. Estimez-vous avoir besoin d'un encouragement de la pratique de l'équitation par les pouvoirs publics?
JEAN-MARIE LAURENT: Oui, je le crois. Il faut être conscient qu'aujourd'hui, la plupart des activités sportives sont pratiquées dans le cadre d'associations dont beaucoup sont aidées par les collectivités. De ce fait, il existe une concurrence déloyale entre des activités particulièrement subventionnées, et d'autres, dont l'équitation, où le cavalier finance la quasi-totalité de sa pratique et paie en plus un surcoût lié à l'assujettissement de son activité à la TVA. À titre d'exemple, je suis moi-même dirigeant d'une structure équestre qui se situe au pied de la station de ski du puy de Sancy, dans le Puy-de-Dôme. Tous les enfants de ma vallée skient gratuitement, mais paient quand ils viennent monter à poney. Ainsi, trois mois par an, je ne les vois pas car ils sont sur les pistes. Partant de là, les pouvoirs publics pourraient nous donner un signal favorable en arrêtant de financer les infrastructures d'autres activités et en leur demandant de le faire elles-mêmes. Cela permettrait aux collectivités de dégager une enveloppe utilisable pour acheter des activités pour leurs enfants, auquel cas l'équitation, entre autres, pourrait en bénéficier.

On pourrait aussi imaginer d'intégrer une approche du cheval et de l'équitation dans le cadre scolaire, dès le primaire, comme on le fait pour la natation. Outre l'encouragement à la pratique de l'équitation, cela serait très profitable aux enfants sur le plan éducatif. En particulier, cela permettrait aux enfants vivant en milieu urbain de prendre conscience de ce qu'est un grand animal.

G.P.: Militez-vous pour un retour aux anciens rythmes scolaires?
J.-M.L.: Le GHN s'occupe avant tout des structures entrepreneuriales du monde du cheval sous l'angle de l'économie et de l'emploi. Le développement des activités en tant que telles relève davantage du champ de la Fédération française d'équitation. Cette dernière est d'ailleurs à pied d'œuvre, essayant de trouver des pistes avec l'Éducation Nationale pour atténuer l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur

l'ensemble des structures équestres. En réalité, avant même qu'ils ne soient bouleversés, nous n'avions pas pris conscience de l'impact réel de ce qui se préparait. Les structures équestres ont non seulement perdu les enfants le mercredi matin, mais aussi le mardi soir. De plus, toutes les écoles qui emmenaient auparavant leurs élèves au poney-club en début d'après-midi pour les ramener à leurs parents à 16h30 ont dû arrêter en raison du démarrage des activités périscolaires à 15h30... Désormais, il nous appartient de réfléchir à de nouveaux moyens de nous rapprocher des publics scolaires. Par exemple, nous pourrions envisager d'amener nos poneys et chevaux à l'école.

« Trop de champs réglementaires nous pénalisent »

G.P.: Depuis sa création en 2010, l'IFCE est la cible de nombreuses critiques émanant des différents composants de la filière du cheval. Quels sont vos attentes et souhaits le concernant?
J.-M.L.: L'IFCE souffre d'abord de la manière dont les Haras nationaux et l'École nationale d'équitation, dont la fusion a abouti à sa création, vivaient par le passé. Leur hégémonie a fini par générer une levée de boucliers contre l'institution. Aujourd'hui, l'IFCE cherche les moyens de son existence, ce qui n'est pas simple dans un champ concurrentiel assez agressif. À l'heure actuelle, la filière française du cheval commence à discuter de sa structuration. À n'en pas douter, l'IFCE pourrait être un outil à son service. Le problème est que, pour cela, il faudrait pouvoir raisonner en termes d'objectifs et penser l'IFCE comme un moyen à l'appui de ces objectifs. Or aujourd'hui, on raisonne en sens inverse : on a un moyen et on se demande quel objectif on va bien pouvoir lui donner. C'est contraire à un raisonnement de chef d'entreprise. Il faudrait faire entrer l'IFCE dans une logique d'efficacité et de service.

G.P.: Avez-vous d'autres revendications à soumettre aux futurs dirigeants politiques?
J.-M.L.: Je souhaiterais que nous puissions vivre sereinement de nos activités. En aucun cas nous ne voulons devenir une filière sous perfusion de subventions publiques. Cela suppose que nous puissions bénéficier d'une fiscalité adaptée à

nos activités. Aujourd'hui, le problème concerne surtout la TVA, le reste de la fiscalité agricole nous convenant globalement bien. Cela suppose également une adaptation de notre cadre réglementaire. Nos activités sont confrontées à une multitude de champs réglementaires entre le sport, l'agriculture, l'accueil du public, les normes d'hébergement et de restauration... Cette complexité nous pénalise, d'autant que certaines normes sont parfois extrêmement compliquées à respecter. Un choc de simplification serait donc le bienvenu!

G.P.: Concernant la TVA, si l'on en restait au statu quo, la filière pourrait-elle continuer à perdre des emplois, ou les premières années de taxation à taux plein ont-elles déjà fait le tri entre les structures les plus fragiles et les autres?
J.-M.L.: D'abord, il faut être clair sur le fait que les centres équestres n'ont pas souffert que du relèvement des taux de TVA applicables à leurs activités, mais bien d'une conjonction de facteurs pénalisants, dont la réforme des rythmes scolaires. Concernant la TVA en particulier, envisageons le cas dans lequel la directive européenne correspondante n'évoluerait pas. Malgré tout, les centres équestres bénéficient d'un dispositif fiscal mis en place pour eux au moment du passage au taux plein. Même s'il est complexe, il permet de limiter la casse pourvu qu'on sache l'utiliser. Le problème est qu'aujourd'hui, il n'est pas sécurisé juridiquement, puisque ce n'est pas un texte législatif mais une instruction fiscale.

G.P.: Malgré tout, vous vous battez pour un retour au taux réduit. Pensez-vous pouvoir obtenir satisfaction?
J.-M.L.: L'analyse des déclarations d'intention met en lumière le fait que l'ensemble de la classe politique est favorable à un retour au taux réduit. Mais lorsque nous interpellons les candidats, nous ne pouvons pas nous contenter de leurs déclarations d'intentions. Nous devons également leur suggérer des arguments et modes d'action à adopter pour aller porter nos revendications à Bruxelles. Aujourd'hui, nos responsables politiques manquent d'arguments techniques qui leur permettraient de négocier à l'échelle de l'Union européenne. Cela se vérifie de manière générale, et particulièrement sur la question de la TVA. Dès lors, je pense que notre rôle est de travailler pour leur fournir des arguments solides qui leur serviront de base dans la négociation. Par exemple, une fenêtre de tir s'ouvre avec la réouverture du chantier sur la directive TVA prévue au troisième trimestre de 2017. À ce titre, un travail a été mené depuis deux ans au niveau des organisations professionnelles agricoles européennes, notamment le Comité des organisations professionnelles agricoles et la Confédération générale de la coopération agricole (COPA-COGECA). Dans ce cadre, une résolution a été adoptée par l'ensemble des membres pour demander l'instauration du taux réduit pour l'ensemble des activités équestres. Voilà un levier qu'il serait opportun pour nos politiques d'utiliser.



Challenge PADD

ÉDITION 2017

depuis 1974

GRAND PRIX AMATEUR 1-115CM

NE RATEZ PAS VOS ENGAGEMENTS :

EN MARS

DU 9 AU 12 MARS
34 - BEZIERS
Dotation : 800€

DU 17 AU 19 MARS
33 - BLANQUEFORT
Dotation : 1000€

DU 24 AU 26 MARS
60 - ST AUBIN SUR GAILLON
Dotation : 900€

DU 31 MARS AU 2 AVRIL
60 - FAY LES ÉTANGS
Dotation : 1000€

EN AVRIL

DU 7 AU 9 AVRIL
01 - CHAZEY/AIN
Dotation : 1000€

38 - GRENoble
ÉCHIROLLES
Dotation : 1000€

76 - QUINCAMPOIX
Dotation : 1000€

89 - ROGNY LES 7 ECLUSES
Dotation : 1200€

75 - PARIS ÉTRIER
Dotation : 800€

DU 15 AU 16 AVRIL
86 - LA GOURAUDIERE
Dotation : 1000€

DU 20 AU 23 AVRIL
83 - CUERS PIERREFEU
Dotation : 1000€

67 - BISCHWILLER
Dotation : 800€

DU 28 AVRIL AU 1ER MAI
26 - CHATEAUNEUF DU RHONE
Dotation : 1000€

27 - LES SABLONS
Dotation : 1000€

31 - LHERM
Dotation : 1500€

67 - GEISPOLSHHEIM
Dotation : 800€

EN MAI

DU 4 AU 8 MAI
78 - MANTES LA JOLIE
Dotation : 1000€

DU 5 AU 8 MAI
17 - LA ROCHELLE
LA JARNE
Dotation : 1000€

41 - LAMOTTE BEUVRON
Dotation : 1200€

77 - OZOIR LA FERRIERE
Dotation : 1000€

DU 12 AU 14 MAI

76 - CANTELEU
Dotation : 1000€

79 - NIORT
Dotation : 1000€

DU 24 AU 28 MAI
14 - CABOURG
Dotation : 800€

37 - MONTLOUIS/LOIRE
Dotation : 1000€

77 - LA ROCHETTE
Dotation : 900€

78 - MAGNANVILLE
Dotation : 1000€

06 - VALBONNE
Dotation : 1000€

EN JUIN

DU 3 AU 5 JUIN
45 - COURTEMAUX
Dotation : 1200€

75 - PARIS S E P
Dotation : 800€

DU 8 AU 11 JUIN
49 - CHOLET
Dotation : 1500€

01 - EQU AIN
Dotation : 1000€

18 - BOURGES MARMAGNE
Dotation : 1000€

21 - DIJON BONVAUX
Dotation : 1000€

74 - SCIEZ SUR LEMAN
Dotation : 800€

53 - LAVAL
Dotation : 1400€

DU 16 AU 18 JUIN

27 - EVREUX JUMP
Dotation : 1000€

31 - MURET BRIOUDES
Dotation : 1300€

75 - PARIS CADET
DE LAGARDE
Dotation : 1000€

DU 23 AU 25 JUIN
72 - VIBRAYE
Dotation : 1500€

DU 30 JUIN AU 2 JUILLET

16 - ANGOULEME FESTIPRO
Dotation : 800€

EN JUILLET
DU 4 AU 9 JUILLET
78 - SENLISSE
Dotation : 1000€

66 - ST CYPRIEN
Dotation : 800€

13 - AIX EN PROVENCE
Dotation : 1200€

76 - LONGUEVILLE SUR SCIE
Dotation : 1200€

DU 12 AU 16 JUILLET
13 - AIX MEYREUIL
Dotation : 1200€

DU 13 AU 17 JUILLET
77 - BOISSY LE CHATEL
Dotation : 1200€

DU 21 AU 23 JUILLET
61 - HARAS DU PIN
Dotation : 900€

DU 27 AU 30 JUILLET
38 - GRENoble ST ISMIER
Dotation : 1000€

EN AOÛT
DU 4 AU 6 AOÛT
85 - CHAMPAGNE
LES MARAIS
Dotation : 1000€

60 - EN FR
100 000 E
DE DOTA
ET CAD

FIN
ÉQUIT
LES
NOVEMBR

DU 11 AU 13 AOÛT
85 - ST GERVAIS
Dotation : 1600€

DU 12 AU 15 AOÛT
14 - DEAUVILLE ST C
Dotation : 800€

DU 25 AU 27 AOÛT
74 - MASSONGY
dotation : 1000€

EN SEPTEMBRI
DU 8 AU 10 SEPT
38 - GRENoble
Dotation : 1000€

60 - FAY LES ETANG
Dotation : 1000€

78 - LES LOGES EN
Dotation : 1000€

DU 15 AU 17 SEPT
21 - BRAZEY EN PLA
Dotation : 1000€

83 - LES ARCS SUR
Dotation : 1000€

DU 21 AU 24 SEPT
31 - ST ORENS
Dotation : 1400€

78 - FONTAINEBLEA
AMAZONE SHO
Dotation : 800€

DU 29 SEPTEMBRE
AU 1ER OCTOBRE
06 - VALBONNE
Dotation : 1000€

DU 30 SEPTEMBRE
AU 1ER OCTOBRE
37 - ST CYR SUR LO
Dotation : 1000€

FINALE À
EQUITA LYON
LES 3 ET 4 NOVEM
Dotation Warm up : 2
Dotation Finale : 600€

liste complète des concours sur challenge-padd.fr